

## ACCUEIL DES MIGRANTS : TOUT LE MONDE PEUT FAIRE QUELQUE CHOSE

### VADEMECUM POUR APPORTER UNE AIDE

« L'Évangile nous presse d'accueillir l'étranger, mais quand des milliers d'entre eux frappent à la porte, que peut-on faire ? On ne demande pas à chaque chrétien d'accueillir tous les réfugiés, on lui demande d'accueillir qui il peut accueillir et de faire ce qu'il peut faire. Mais se défendre de faire quelque chose sous le prétexte que ce que, moi, je peux faire, est sans proportion avec les besoins, cela revient à dire : je ne fais rien. Tout le monde ne peut pas faire des choses extraordinaires, mais tout le monde peut faire quelque chose ».

*Extraits de l'entretien du cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris, sur Radio-Notre-Dame, enregistré le vendredi 4 septembre 2015.*

Un nombre important de chrétiens se sentent interpellés par la situation actuelle d'arrivée massive de migrants, qui constitue un défi à la foi, comme à l'enjeu du vivre ensemble. Certains sont très mobilisés pour leur venir en aide de toutes sortes de façons. Ils y sentent un appel à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Le Vicariat du Brabant wallon encourage les communautés chrétiennes et leurs responsables à l'accueil des réfugiés :

- d'une part en les invitant à mobiliser les paroissiens, et au-delà toute la communauté, pour constituer des groupes d'accueil et d'accompagnement des familles
- d'autre part en leur demandant, selon leurs possibilités, de proposer des lieux d'accueil ainsi qu'un accompagnement adapté.

Par ailleurs, devant l'urgence et l'ampleur de la situation, il est fait appel à un soutien financier :

- Pour le travail à long terme d'accompagnement des demandeurs d'asile : Caritas International - BE88 0000 0000 4141 (attestation fiscale à partir de 40€).
- Pour les services sociaux en première ligne via le compte de Caritas Secours Brabant wallon BE38 3101 1430 3472 avec la mention « Aide aux réfugiés » (attestation fiscale à partir de 40€).



Un point de contact :

**Service des solidarités du Vicariat du Brabant wallon**

Anne Dupont

[a.dupont@bw.catho.be](mailto:a.dupont@bw.catho.be)

010/235.262

010/235.260 (accueil du Centre pastoral de Wavre)

## LEXIQUE

- **Demandeur d’asile** : Personne qui a fui son pays parce que sa vie ou son intégrité y était menacé, et qui demande une protection et un droit de séjour à la Belgique (c’est ce qu’on appelle « demander l’asile ») et qui attend que cette demande soit définitivement acceptée ou rejetée. La loi belge prévoit deux statuts de protection : le statut de réfugié et la protection subsidiaire. (Source : Ciré) (Source : Ciré)
- **Accueil des demandeurs d’asile** : Tout demandeur d’asile a droit à un accueil pendant sa procédure d’asile. Cet accueil est coordonné par Fedasil et prend la forme d’une aide matérielle, à savoir un hébergement et un accompagnement dans un centre d’accueil collectifs (Fedasil ou Croix Rouge) ou dans un logement individuel géré par des CPAS ou des ONG (cf. Caritas International). (Source : Ciré)  

Les demandeurs d’asile ont droit à l’aide matérielle pendant l’examen de leur demande d’asile. Cette aide concerne dans un premier temps les besoins de base : un endroit où dormir, des repas, des vêtements et un accès aux sanitaires. Les demandeurs d’asile ne reçoivent pas de soutien financier, à part une somme restreinte pour les besoins quotidiens, dont le montant dépend de l’endroit où ils sont accueillis. La loi belge autorise les demandeurs d’asile à travailler uniquement lorsque leur procédure se prolonge au-delà de six mois (mais elle ne les y oblige en aucun cas). (Source : Fedasil).
- **Réfugié** : En droit international, le « réfugié » est le statut officiel d’une personne qui a obtenu l’asile d’un Etat tiers. Il est défini par une des conventions de Genève comme une personne qui a fui son pays « craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». La reconnaissance du statut de réfugié donne le droit au séjour illimité en Belgique. (Source : Ciré)
- **Protection subsidiaire** : Statut octroyé aux personnes qui n’obtiennent pas le statut de réfugié mais à l’égard desquelles il y a de sérieux motifs de croire que, si elles étaient renvoyées dans leur pays d’origine, elles encourraient un risque réel de subir des atteintes graves (comme la peine de mort, la torture ou la violence généralisée dans le cadre d’un conflit armé). (Source : Ciré)

⇒ Voir le dossier « Les mots de la crise migratoire » du journal La Croix :

[http://services.la-croix.com/webdocs/pages/longform\\_terminologie/index.html](http://services.la-croix.com/webdocs/pages/longform_terminologie/index.html)

## QUI est QUI ? Les acteurs de 1<sup>e</sup> ligne de l’accueil des migrants

- **Caritas International** : au nombre de ses missions à destination des victimes de guerres, de catastrophes et de la pauvreté, Caritas International en Belgique organise l’accueil et l’accompagnement des migrants et défend les droits des réfugiés, à qui sont offerts également une aide sociale et juridique individuelle. Conformément au message évangélique, Caritas International aide les personnes les plus vulnérables afin qu’elles deviennent les sujets de leur propre développement.  

⇒ Caritas International (rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles). +32 (0)2/229.36.11.  
[infofr@caritasint.be](mailto:infofr@caritasint.be). <http://www.caritas-int.be>

⇒ En Brabant wallon, Caritas International dispose d’un centre d’accueil :  
Le Logis de Louvranges (Venelle N-D des Champs, 70 – 1300 Wavre).
- **CRIBw** : Le Centre régional d’Intégration du Brabant wallon a pour mission de développer, mettre en œuvre et organiser le *parcours d’accueil* et d’accompagner les initiatives locales d’intégration des personnes étrangères et d’origine étrangère, d’encourager la participation sociale, économique et politique de ces personnes et les échanges interculturels.

⇒ Contact : Rue de l'Industrie 17a, 1400 Nivelles. Tél : 067/33.15.69 ; [info@cribw.be](mailto:info@cribw.be).  
<http://www.cribw.be/>

- **CIRÉ** : Coordination et initiatives pour Réfugiés et Etrangers, qui fonctionne sur le modèle d'un réseau d'organisations concernées et mène un travail de plaidoyer politique et de sensibilisation.

⇒ Le CIRÉ dispose d'un service d'accueil des demandeurs d'asile, d'une école de français, d'un service d'information sur le logement et d'un service « Travail, Équivalences et Formations ».

⇒ Contact : rue du Vivier 80-82, 1050 Bruxelles ; Tel. : 02/629.77.10 ; [cire@cire.be](mailto:cire@cire.be)  
<http://www.cire.be/>

- **L'Office des Etrangers et le CGRA** : Le demandeur d'asile introduit, dès son arrivée en Belgique, une demande d'asile auprès de l'*Office des étrangers* (OE). L'OE enregistre la demande et recueille les déclarations du demandeur sur son identité et son itinéraire, et sur ses principaux motifs de fuite. L'OE transfère la demande d'asile au *Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides*, qui procédera à un examen approfondi et offrira la protection sous forme d'un statut de réfugié ou d'un statut de protection subsidiaire. (Source : CGRA)

⇒ Sur le site du CGRA, un certain nombre de brochures informant sur les démarches, les droits et obligations des différents statuts accordés : <http://www.cgra.be/fr/publications>

- **FEDASIL** : Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. L'agence attribue une place au demandeur d'asile dans une structure d'accueil pendant la durée de la procédure. Le demandeur d'asile a alors droit à un accompagnement matériel, médical, social et juridique. Les structures d'accueil sont soit des centres collectifs (Fedasil, Rode Kruis et Croix-Rouge) ou des logements individuels gérés par des CPAS (ILA : Initiatives locales d'Accueil) ou des ONG (y compris Caritas International). Après l'octroi d'un statut de réfugiés, Fedasil dispose également d'un service de recherche de logement pour ces derniers.

⇒ Les structures d'accueil en Brabant wallon :

- Centres Fedasil :

Centre d'accueil Rixensart (rue du Plagniau 1, 1330 R.) [info.rixensart@fedasil.be](mailto:info.rixensart@fedasil.be) ; 02/655 10 20

Centre d'accueil Jodoigne (chée de Hannut 141,1370 J.) [info.jodoigne@fedasil.be](mailto:info.jodoigne@fedasil.be) ; 010/47 66 00

- Centre Caritas : Le Logis de Louvranges (Venelle N-D des Champs, 70 – 1300 Wavre)

- Initiatives locales d'accueil : liste des communes qui organisent des ILA sur <http://www.siss.be>

- **Jesuit Refugee Service** : Sa mission est d'accompagner et de servir les réfugiés et les migrants forcés, ainsi que de défendre leurs droits. En Belgique, le JRS assure des visites et un accompagnement en centres fermés et dans les maisons de retour.

⇒ En Brabant wallon, le JRS assure des visites aux *maisons de retour* de Beauvechain et Tubize.

⇒ JRS Belgium Rue Maurice Liétart 31/9, 1150 Woluwe-Saint-Pierre ; [info@jrsbelgium.org](mailto:info@jrsbelgium.org) ;  
<http://www.jrsbelgium.org/>

- **Plateforme citoyenne d'aide aux réfugiés** : ce collectif citoyen s'est mis en place pour faire face à l'arrivée massive de migrants à *Bruxelles* et organiser un accueil d'urgence devant l'Office des Etrangers. La Plateforme lance régulièrement des appels pour assurer des permanences au parc Maximilien, ainsi que pour des besoins matériels.

⇒ *Rejoignez-les sur Facebook.*

## QUI AIDER ?

- **Demandeurs d'asile ?** L'accueil des demandeurs d'asile requiert un accompagnement professionnel - social, juridique, psychologique et administratif. En Belgique, cette mission est confiée par l'État à Fedasil, qui la mène à bien en partenariat avec d'autres organisations, comme la Croix-Rouge, le CIRÉ et Vluchtelingenwerk. Il n'existe pas actuellement de cadre ni de soutien organisé permettant un accueil des demandeurs d'asile par des particuliers. Tant que ce ne sera pas le cas, *nous ne recommandons pas d'accueillir des demandeurs d'asile chez soi.* (Source : Ciré).  
Il est toutefois possible de proposer un bénévolat dans les centres d'accueil (Fedasil ou Croix Rouge).
- **Réfugiés ?** Nous vous recommandons vivement de vous renseigner auprès des associations, CPAS, écoles et autres lieux d'entraide dans votre région. Une fois leur statut obtenu, les réfugiés devront en effet se construire une nouvelle vie en Belgique. Votre solidarité pourra leur être bien utile pour *les accompagner* dans toute une série d'aspects de la vie quotidienne: recherche de logement, d'emploi, apprentissage du français, découverte de la ville ou du quartier, activités sociales... (Source : Ciré)

## COMMENT AIDER ?

*De nombreuses personnes arrivent massivement en Belgique depuis quelques semaines en quête de protection, fuyant la guerre, la violence et les persécutions. En parallèle, un formidable élan de solidarité a vu le jour.*

*Voici quelques pistes pour vous y retrouver.*



Tweet du Pape François en images, 8 sept.2015 (Pontifexenimages.com)

### 1. Coordonner en paroisse l'accueil de réfugiés :

Une fois que les demandeurs d'asile ont obtenu leur statut de réfugiés, les personnes ont deux mois pour quitter leur structure d'accueil (Fedasil ou autre), et s'insérer progressivement dans la vie de la société belge.

*Points d'attention :*

- a) L'insertion prend plus facilement place dans un cadre urbain, semi-urbain, ou dans lequel sont proposées des solutions d'accès aux services (école, formation, transports, etc.). Quel que soit le contexte, la qualité de l'accompagnement fait toute la différence.
- b) Un projet d'accueil ne fonctionne que si on distribue les différents services à offrir sur plusieurs personnes. On doit donc chercher à créer un comité.
- c) Il est important de veiller à coordonner son projet avec les acteurs locaux et de vérifier avec eux les démarches possibles et autorisées (CPAS, banques alimentaires, CriBw, etc.)

d) Un tel accompagnement de personnes réfugiées requiert de la discrétion dans les échanges concernant leur vécu ; ils sont nombreux à avoir connu la guerre, un parcours difficile pour atteindre l'Europe, laissant de grandes blessures qui nécessitent de notre part beaucoup de douceur, de patience, de respect sans intrusion dans leur vie passée. Il est également important de veiller à proposer une aide adaptée aux besoins et aux moyens des personnes.

- Pour être mis en contact avec des personnes réfugiées en attente d'une insertion locale :
  - a) Par l'intermédiaire du *Service Solidarités* du Vicariat du Brabant wallon, vous pouvez être mis en contact avec une famille.
  - b) En prenant contact avec le *CPAS* de votre commune, qui octroie le revenu d'intégration.
- Cet accompagnement nécessitera l'organisation d'un certain nombre de démarches :
  - a) Recherche d'un logement auprès d'un privé ou du CPAS (attention aux délais d'attente)
  - b) Inscription au CPAS
  - c) Inscription à la commune
  - d) Ouverture d'un compte bancaire
  - e) Inscription à la mutuelle
  - f) Inscription à la maison de l'emploi
  - g) Cours de français ou alphabétisation
  - h) Inscription à l'école
  - i) Prendre une RC familiale
  - j) Récouter de fonds pour prendre en charge les 1e besoins.

Il faut compter à peu près 1 semaine pour mener toutes les démarches.

⇒ Un Vademecum complet de ces démarches pour l'accompagnement de personnes réfugiées peut être obtenu en contactant le Service Solidarités du Vicariat du Brabant wallon : Anne Dupont [a.dupont@bw.catho.be](mailto:a.dupont@bw.catho.be) ; 010/235.262.

## 2. Bénévolat

- Proposer ses services dans les paroisses qui organisent un accueil et un accompagnement de réfugiés.
- Travailler comme volontaire auprès des réfugiés à l'initiative de Caritas  
⇒ Formulaire en ligne pour proposer ses services :  
<http://www.caritas-int.be/en/webform/travailler-comme-volontaire-aupres-des-refugies>
- *Centres Fedasil* : à ce jour, en raison du grand nombre de personnes intéressées, celles-ci sont actuellement mises sur listes d'attente. Fedasil demande donc d'attendre avant de poser une candidature. Dans quelques semaines, certains centres vont de nouveau chercher des volontaires et ils lanceront un nouvel appel sur leur site web.
- Des *associations d'aide de proximité en Brabant wallon* travaillent quotidiennement à l'accompagnement de demandeurs d'asile ou de réfugiés. Votre soutien leur est précieux :  
⇒ *L'Hirondelle* (Perwez): service d'insertion sociale et d'aide aux migrants, l'asbl organise un accompagnement psychosocial, administratif et juridique en faveur des étrangers et des belges d'origine étrangère, afin de défendre leurs droits et intérêts  
(Avenue Wilmart 67, 1360 Perwez); 081/65.73.26 ; 0485/919.034; [hirondelleasbl@hotmail.com](mailto:hirondelleasbl@hotmail.com)  
<http://hirondelleasbl.e-monsite.com/>  
⇒ *Yambi Développement* (Wavre): parcours d'intégration. [yafriasbl@yahoo.fr](mailto:yafriasbl@yahoo.fr); 0486/892.890

⇒ Le SAN (Braine l'Alleud): services de proximité (alphabétisation, école de devoirs, couture, etc.) (rue Sainte-Anne, 29 1420 Braine-l'Alleud) 02/384 49 77 ; [san@sanasbl.be](mailto:san@sanasbl.be).  
<http://www.sanasbl.be/>

### 3. Faire un don en nature

*Attention:* De manière générale, les dons en nature ont été très nombreux ces dernières semaines. Les besoins évoluant de semaine en semaine et d'un endroit à l'autre, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec une des organisations impliquées *avant* d'effectuer votre don, afin de vous assurer de son utilité.

En septembre 2015, les centres d'accueil de Fedasil, comme ceux de la Croix-Rouge, ont indiqué avoir reçu suffisamment de dons pour l'instant. ! *Cette interruption est temporaire. Dès que les centres ont de nouveau de la place et du temps pour de nouveaux dons, Fedasil lancera un appel sur son site web.*

Seuls les chaussures et les vêtements d'hiver pour hommes sont encore les bienvenus dans la plupart des centres. Le matériel scolaire (papier, cartables, boîtes à tartine, etc.) est également le bienvenu. Si vous souhaitez les aider, le mieux est de contacter préalablement un centre près de chez vous.

⇒ Prenez dans tous les cas d'abord contact avec le centre d'accueil de votre région avant de prendre la route avec vos dons. Tous vos dons peuvent être déposés 24h/24 et 7j/7 à l'accueil d'un centre. Voir coordonnées en p.3.

### 4. Mettre un logement temporaire à disposition d'un candidat demandeur d'asile : Région de BRUXELLES uniquement

Cette demande concerne les migrants qui patientent devant l'Office des Etrangers pour enregistrer leur demande d'asile. Malgré les places d'accueil ouvertes désormais 24h sur 24 dans l'immeuble WTC, plus de 800 d'entre eux campent aux alentours de l'Office des Etrangers. En moyenne, ces personnes doivent attendre près de 10 jours un rendez-vous à l'Office des Étrangers.

Depuis ce 16/09, la Plateforme citoyenne d'aide aux réfugiés lance un appel aux citoyens habitant dans la Région bruxelloise (pour des raisons pratiques) à se porter volontaires pour accueillir à domicile ces personnes en attente pour une durée de 3 à 9 jours maximum.

Les candidats sont invités à remplir un formulaire en ligne pour y communiquer leurs coordonnées précises ainsi que des informations sur l'hébergement proposé. En fonction des besoins et de l'évolution de la situation, la Plateforme reprendra contact dans les jours qui suivent avec les citoyens qui se sont manifestés.

⇒ <http://www.bxlrefugees.be/#services>

### 5. Mettre à disposition un logement pour demandeurs d'asile (court terme) :

L'Action « Appel aux propriétaires solidaires » de Caritas International a pour objectif de pouvoir mettre un logement individuel spécifique ou un studio à disposition des demandeurs d'asile. Durant l'occupation du logement, un loyer minimum est payé et les charges ainsi que les consommations sont prises en charge.

⇒ Caritas International : [asile-asiel@caritasint.be](mailto:asile-asiel@caritasint.be) ou par téléphone auprès de M. Norbert de Hemptinne : 0470 80 02 39 ; <http://www.caritas-int.be>.

### 6. Recherche de logement pour l'installation de réfugiés :

Une fois leur statut de réfugiés obtenu, les personnes ont deux mois pour quitter leur logement d'accueil et trouver leur propre logement sur le marché locatif. Voici comment les aider ?

A. *Proposer un logement* :

La recherche de propriétaires prêts à louer leur bien à des réfugiés se poursuit. C'est votre cas ? N'hésitez pas à contacter une des associations suivantes :

- Caritas International (*voir coordonnées en p.2*)
- Aide aux personnes déplacées asbl (085/21.34.81)
- Convivial asbl - campagne "Devenez propriétaires malins" (02/503.43.46)
- Centre social protestant (02/512.80.80)
- Service social de solidarité socialiste (si possible, pour des logements à Bruxelles, Charleroi, Gand et leurs environs) (02/533.39.84)

B. *Aider à la recherche d'un logement* :

Une aide consiste à mener des recherches d'un bien dans le parc locatif social ou privé (contact avec les Agences Immobilières Sociales, agences immobilières, recherches personnelles...), au bénéfice d'un réfugié. Coordonnez votre recherche en prenant contact avec le CPAS de votre commune ou un des centres Fedasil ; ils sont au courant des différents besoins.

## 7. **Montrer sa solidarité avec le badge #RefugeesWelcome**

Pour montrer votre solidarité avec les réfugiés, plusieurs ONG dont *Amnesty International*, le *CIRÉ*, le *CNCD-11.11.11*, la *Ligue des Droits de l'Homme*, *Médecins du monde* et le *Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté* lancent un badge facilement ajustable sur votre photo de profil Facebook.

⇒ Rejoignez-les! #RefugeesWelcome #WithOpenArms

\*\*\*\*\*

## CE QUI SE FAIT DANS LE VICARIAT DU BRABANT WALLON

### 1. **Logement** :

Le Vicariat a mis à disposition 3 logements pour l'hébergement de demandeurs d'asile.

### 2. **Accueil de réfugiés** :

A ce jour (22 septembre), 14 familles réfugiées sont installées ou en voie d'installation en Brabant wallon avec le soutien de paroisses qui en assurent l'accueil et l'accompagnement.



## EN PROLONGEMENT :

1. Ce Vademecum ne prétend pas à l'exhaustivité. D'autres initiatives existent, et nous vous invitons à être attentifs à ce qui se passe *près de vous*.
2. La problématique des migrants est complexe. Au-delà des réfugiés, d'autres n'ont pas obtenu de statut d'asile. Les **inéloignables** sont les migrants fragilisés ayant reçu un ordre de quitter le territoire mais dont les conditions de santé ou autres ne leur permettent pas d'y répondre. Ces personnes ne jouissent d'aucun droit en Belgique. Le JRS (Jesuit Refugee Service) vient de prendre l'initiative d'un projet d'accueil de ces inéloignables (*Point of no return*). Les communautés et les familles sont invitées à construire des réseaux de solidarité dans lesquels ces migrants inéloignables seraient accueillis et accompagnés.  
⇒ <http://pointofnoreturn.eu/fr/>
3. Le 17 janvier 2016, «*Migrants et réfugiés nous interpellent. La réponse de l'Evangile de la miséricorde*»: tel est le thème choisi par le pape François à l'occasion de la **102e journée mondiale du migrant et du réfugié**.  
Le Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement offre aux Eglises locales quelques indications pour cette journée des migrants.
  - Il leur propose ainsi d'impliquer les réfugiés et les migrants dans les initiatives qu'elles prendront le 17 janvier prochain afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté chrétienne et afin que son attention ne se limite pas à cette journée.
  - De la même manière, le conseil rappelle qu'il est aussi important d'accomplir des signes concrets de solidarité qui ont une valeur symbolique et qui expriment la proximité et l'attention aux migrants et aux réfugiés.⇒ <http://info.catho.be/?p=71724>

## LIEN UTILES À CONSULTER :

1. **UCLouvain** : un groupe de travail composé de membres de la communauté universitaire a défini des actions à mener en rapport avec le cœur de métier de l'université : la formation (en français langue étrangère, par exemple), l'analyse et l'expertise (dans des domaines aussi divers que l'aide juridique, la déconstruction des discours racistes, la gestion des situations post-traumatiques, etc.).  
Un guichet unique destiné à accueillir les demandes et les propositions a également été créé. Il prend la forme d'une adresse mail: [soutien-aux-refugies@uclouvain.be](mailto:soutien-aux-refugies@uclouvain.be). Toute association ou personne qui souhaite s'adresser à l'université dans le cadre de l'aide aux réfugiés peut y envoyer un message.  
⇒ <http://www.uclouvain.be/soutien-aux-refugies>
2. **UNamur** : La mobilisation de l'Université de Namur. Un document pour savoir comment aider.  
<http://www.vivre-ensemble.be/IMG/pdf/unamur-aide-refugies.pdf>
3. **Vivre Ensemble asbl** : inventaire de textes et interviews pour mettre en perspective la question de l'arrivée et de l'accueil de réfugiés. Régulièrement mis à jour.  
⇒ <http://www.vivre-ensemble.be/Refugies-comprendre-et-agir>